

Le Temps

I. Le Temps. 1929-04-10.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.

LETTRES OUVERTES

A Monsieur Chose, Directeur du Canaen

Monsieur — pardonnez-moi si je ne vous fais jusqu'à « cher confrère » : la polémique de l'ironie ont des limites. J'ai bien pensé à vous lorsque j'ai lu les dispositions du nouveau projet de loi concernant la diffamation, le chantage, etc.

Ne croyez pas que j'aie le mauvais goût de vous écrire par dérision : c'est plutôt par charité chrétienne. Je me suis persuadé, en étudiant les textes, que votre utile industrie n'était pas menacée d'un trop sérieux déclin, et je m'empresse, je me fais un plaisir de vous rassurer, car je crains que vous n'ayez conçu quelques vaines alarmes. Remettez-vous.

Sans doute allez-vous être contraint de modérer votre vocabulaire et de renoncer par prudence à la langue verte. Il se peut aussi que vous... — dirai-je : victimes? Non, — vous justiciables, pour la plupart si peu intéressants, ne marchent pas désormais avec autant de facilité et de confiance que le méchant, à votre violence, quand vous les ferez avertir sous main des grandes salétés dont vous comblez les accusés la semaine prochaine; mais vous avez le style aussi souple que l'échine, monsieur, vous insinuerez plus discrètement, voilà tout, et je ne vous fais pas finjurer de croire que vous soyez un homme d'argent.

Mais non, vous êtes un moraliste. C'est pour la défense des mœurs que vous vous êtes fait censeur, de votre autorité privée. Vous êtes si dévoué qu'il doit être en votre honneur de patrouiller dans les étables d'Augias; et moi, lorsque vous y entrez, ce n'est pas, comme dit si superbement Barbey d'Aurevilly, pour y ajouter.

Eh bien, monsieur, rien ne vous empêchera de poursuivre l'œuvre que vous avez entreprise, et il me semble qu'au rebours, la loi nouvelle n'y aidera.

Les ministres qui ont pris l'initiative ont-ils dit, voulu que nous soyons protégés contre la diffamation et le chantage, comme en Angleterre, où il ne fait pas bon de n'être même que le mari d'une femme qui a la langue trop bien pendue; mais ils veulent aussi que la vertu puisse, comme en Angleterre, confondre les gens malpropres qui la bravent à la face du ciel.

Certains Anglais, par parenthèse, et non des moindres, un Macaulay entre autres, estimaient que tous les six ou sept ans la vertu anglaise devient outrageuse, — ne vous effrayez pas, c'est inadmissible. — Espérons que la vertu française, la vôtre, monsieur, ne deviendra jamais outrageuse; mais il vous restera loisible d'en user avec vos justiciables — je répète le mot — comme fit le marquis de Queensberry avec Oscar Wilde, qui fut volé à l'indignité de la délit de libelle; Wilde ne put se dispenser de le traîner devant les tribunaux; dès le troisième jour du procès, les rôles étaient renversés, le demandeur était le défendeur. Vous connaissez la fin de cette histoire.

Quelle vous serve d'exemple, monsieur, quand vous vous ferez le champion de la morale. Vous aurez moins de profit, mais quelle gloire pour vous si vous faites condamner un homme sans mœurs à quelques mois ou à quelques années de hard labour!

J'ai peur toutefois que vous ne dérochiez maintenant avec un peu plus de peine les hautes distinctions dont vous êtes assez fier, et ce n'est pas à vous, car vous n'avez alors pas dans les palmes, ce n'est pas à vous que Georges Feytaud disait un jour, en voyant pousser un ruban à une bouillonnante où on ne l'attendait pas :

Tiens! n'as-tu pas aussi chevalier de ça? Ce n'est pas à vous qu'il le disait, mais il aurait pu vous le dire si les dates s'y fussent prêtées, car j'imagine que vous êtes chevalier de la Légion d'honneur.

Vous ferez bien de borner là vos ambitions. Croyez-moi, ne sollicitez pas la roselette.

ANSEL HERMANT.

NOUVELLES DU JOUR

Les prochaines réunions du gouvernement. Les membres du gouvernement se réuniront jeudi prochain, 11 avril, en conseil de cabinet, ainsi qu'il avait été prévu.

Le conseil des ministres du samedi 13 avril sera remplacé par une séance du conseil supérieur de la défense nationale, tenue dans la matinée à l'Elysée.

Le relèvement de la prime d'alimentation. Le Journal officiel promulgue la loi ouvrant aux ministres de la guerre, de la marine, de l'air et des colonies, en addition au crédit prévu par la loi de finances, des crédits supplémentaires destinés au relèvement de la prime d'alimentation et s'élevant à la somme totale de :

- 84.000.000 francs pour le département de la guerre; 45.250.000 francs pour le département de la marine; 11.223.000 francs pour le département de l'air; 4.504.000 francs pour le département des colonies.

D'autre part, il est ouvert respectivement au ministre de la guerre et au ministre de l'air, au titre du compte spécial : « Entretien des trou-

pes d'occupation en pays rhénans », pour l'exercice 1929, les crédits ci-après : Ministère de la guerre : occupation des pays rhénans, 6.734.000 francs. Ministère de l'air : occupation des pays rhénans, 14.000 francs.

Il sera pourvu à ces dépenses au moyen d'un prélèvement d'égalité sur le produit des versements de l'Allemagne inséré au compte spécial du Trésor, intitulé : « Versements de diverses puissances en exécution des traités de paix ».

Dans le parti socialiste

Des conseillers municipaux socialistes peuvent-ils voter un ordre du jour de confiance au préfet de police?

Telle est la question que portait, hier soir, devant le conseil fédéral socialiste de la Seine, M. Zyromski, le leader de l'extrême gauche du parti socialiste.

On se souvient qu'un lendemain des incidents récents de Cligny, où l'agent de police Restou eut à se défendre devant le conseil fédéral, fut victime d'une sauvage agression communiste, le Conseil municipal de Paris vota un ordre du jour présenté par M. Emile Massard et approuvant les déclarations de M. Chiappe. Le préfet de police, qui en ce jour eut pour ses conseillers municipaux socialistes : MM. Flanquette, Levillain, Teneveau, Dherbécourt, Georges Thomas, Lhenry et Grangier. Leurs six autres collègues socialistes, MM. Beaumain, Beaubombes, Chabaut, Desbordes, Lhuillier et Laquet, s'abstinrent. Seuls, les communistes votèrent contre.

D'où, la question sur laquelle le conseil fédéral de la Seine s'est appelé à se prononcer hier. M. Emile Kabrin ayant proposé de voter une motion tendant à renvoyer cette question devant la commission exécutive de la fédération, MM. Zyromski et Flanquette s'y sont opposés pour des raisons d'ailleurs différentes, et cette motion a été écartée par la grande majorité de l'assemblée. Dès lors, bien qu'il fut déjà très tard, — le conseil fédéral ayant tout d'abord ratifié un certain nombre de candidatures municipales, — un vote de confiance s'est engagé sur le nom de M. Flanquette, le conseiller municipal du 19^e arrondissement à exposer les raisons qui ont dicté son vote et celui de ses collègues.

De la discussion qui eut lieu, que j'ai ici dans le Bulletin municipal du 29 mars 1929 et que je mets à votre disposition, et il résulte que l'agent de police Restou eut à se défendre devant le conseil fédéral. En effet, si le coup avait été frappé au cours d'une bagarre, nous aurions admis l'excuse de la colère et de la passion. Mais il n'en fut rien. Les incidents ont été aboutis à la mort de l'agent Restou se sont produits une heure ou deux après que les agents du service des renseignements généraux eurent essayé d'arrêter un délégué à la conférence, sujet roumain, condamné de droit commun et agité, que des délégués communistes eurent établi de concert un ordre du jour.

Quand de pareils faits viennent à une tribune publique et que l'on sait, d'autre part, que le parti communiste recroque pour ses cadres des hommes dont le vote est dirigé par la haine, il est de notre devoir de nous abstenir de dire ce qu'ils ont en tête à la justice et à la morale. — On est tout de même extrêmement impressionné.

Je voudrais faire passer sous vos yeux, non pas des affirmations personnelles qui pourraient être démenties par la haine, mais des lettres de bolchevico-communistes, mais des écrits d'un homme qui est resté pendant dix ans dans le parti communiste : Maurice Boin, instituteur révoqué, capitaine de réserve retiré des cadres de l'armée, radié de l'Ordre de la Légion d'honneur, ancien délégué au conseil municipal communiste, membre du comité directeur et rédacteur en chef de l'émancipateur.

Que dit-il, page 53 de la brochure qui a été publiée le 20 mars 1929 ?

« Pour composer cette crise des effectifs, le bureau régional essaya, à cette heure, de recruter jusque dans les bas-fonds du prolétariat. Toute classe sociale a sa lie et son écume. Ce n'est point à un parti les professionnels de la déception que nous nous quittons d'offrir le porte-drapeau du légalisme. Et cependant, voilà les résultats auxquels on aboutit : la prolétarisation des cadres du mouvement ouvrier, la défection des cadres, la « capitalisation » de tout l'organe : formule décevante, mais exacte. »

« Que faites-vous de vos adhérents? Ils sont venus à vous comme on entre dans une maison éclose, orientés au soleil levant. Une atmosphère spéciale les saluait, ils habitaient les dédales de la vie. Une discipline régnait en ces lieux. Une discipline étouffante avait l'esprit, cependant que, dans le silence, celui qui ne dit jamais rien ourdit les machinations plus subtiles, décompose les énergies. »

Tout la brochure, mais que part bolchevico-communiste français ne s'embarasse de rien pour le recrutement de ses cadres et de ses adhérents et qu'il en soit le composant et qui le dirigeant, en grosse partie, sont incapables de commettre les pires erreurs.

Je sais que certains d'entre vous souhaitent qu'il fut écrit avec la classe ouvrière, même lorsqu'elle se trompe. C'est une opinion, mais ce n'est point la mienne.

En admettant même cette opinion, je dirais qu'elle n'a pas de valeur à l'heure actuelle car la classe ouvrière ne se trompe pas. Elle est trompée par un parti qui se réclame d'elle et qu'elle n'hésiterait pas à rejeter si elle connaissait dans les détails les méthodes de ce parti.

Et alors, quand on sait tout cela, quand on examine l'attitude du journal des Soviets à Paris à l'égard des militants les plus respectés du socialisme, soit national, soit international, quand on voit que jamais s'associer, même de loin, aux manœuvres du bolchevisme, instrument du gouvernement soviétique de Russie.

Faut-il vous lire également les déclarations de Voronovitch, le directeur du journal des Soviets, de la République des Soviets, Staline, le dictateur actuel du gouvernement russo-bolcheviste?

Elles sont les mêmes. On prépare la guerre en alignant tous les décrets internationaux, en mettant dans tous les coins du vaste monde de l'huile sur le feu.

Je ne fais pas de la morale, mais je ne puis que vous faire admirer que dans l'épanouissement de sa sève, sa fraîcheur primitive de coloris, sa puissante odeur de terroir.

On sait que tous les quatre ans un prix de cent mille francs, le Prix Heugel, est décerné à la meilleure œuvre en vers ou en prose, écrite par un poète ou un écrivain. Les compositeurs en renom et les directeurs des scènes lyriques subventionnées qui forment le jury du Prix Heugel ont cru bien faire en couronnant le Mas, lors de la première attribution de cette récompense excitante. Sans offrir à l'esprit des tournures hardies, la partition de M. J. Canteaubou est vigoureusement traitée, grassement orchestrée, d'une solide probité de conception et de forme. Malheureusement, le livret est dépourvu de tout intérêt. Du point de vue de la composition du Mas, M. Canteaubou a réussi et achevé sa manière. Il a renoncé aux trop belles ressources de la rhétorique musicale. Son art est aujourd'hui franc et dru. Il tient plus étroitement sa pensée. L'imagination a dû lui-même écouter d'une oreille neuve et surprise l'exécution un peu trop retardée de son œuvre d'avant-guerre.

Si, comme musicien, M. Canteaubou est toujours en haleine, comme librettiste il s'essouffie vite et a peu de choses à nous dire. L'intrigue n'a rien de nouveau, mais elle est écrite avec un art qui ne peut vraiment pas servir à de hautes prétentions. Vous allez d'ailleurs en juger par vous-mêmes.

Nous sommes en Quercy, à la limite méridionale de l'Auvergne. Dans la cour du mas, Marie et son grand-père attendent l'arrivée de Jan. L'aïeul explique à la jeune fille que ses deux fils étant morts, il a été contraint de laisser partir son petit-fils Jan pour la ville. Le garçon y a été élevé dans sa famille maternelle. Jan est un jeune homme qui a été élevé dans une famille aisée. Marie, déjà on l'appelle au loin. Le vieux serviteur Gabel et Marie courrent à sa rencontre. Épuisé, nerveux, Jan ne reconnaît ni son grand-père ni sa cousine Marie ni le décor familial de son enfance. Dans le soir tombant, les bergers font entendre leurs trompes lointaines. Les vallées, pleines de fumées et de vapeurs, s'illuminent des feux trainants du couchant. Les senteurs de la terre se font plus pénétrantes. Jan éprouve comme un choc intérieur. Il gravit lentement les degrés de pierre de la maison.

Le jeune citadin s'est de nouveau plié aux circonstances de la campagne. Il est repris par la pure passion de la nature. Il a travaillé avec les ouvriers de la ferme. Un sang plus rapide et plus sain bat dans ses artères régénérées. Jan a fait dix tas de gerbes en chantant à tue-tête. Il vient partager, à l'ombre, le repas des moissonneurs. Il s'est approché de l'antique fontaine dont Gabel conte la légende et le pouvoir miraculeux. Le jeune homme et la jeune fille, qui se pressent les mains sous l'eau de cette source et voient leurs images jointes dans le miroir

de l'acier, ont pour jamais liés l'un à l'autre. Jan écoute l'histoire en riant. Il ne pense qu'à rejoindre sa fiancée à la ville. Une conversation s'engage entre Marie et Jan. Le grand-père, un peu fatigué, s'est retiré et si Jan renvoie la cousine, que deviendra le mas? Jan conseille à sa cousine de se marier. Elle est pauvre. Qui voudra d'elle? D'ailleurs, elle est décidée à refuser tout parti qui se présentera. Elle aime en secret Jan. Hésitante, troublée, elle remet une lettre à son cousin. Jan n'a que trop prolongé son séjour au mas. Sa fiancée le rappelle à la ville. Il fait ses préparatifs à la hâte. Marie, au départ, le assiste à la fête de la gerbe rousse. Il entend les Regrets chantés par la voix nasillarde de la musette. Il écoute les exaltantes chansons du pays. Il assiste aux bourrées et aux branles de ses compagnons. Pour finir, Marie pousse son cousin jusqu'au bord de la fontaine mystérieuse. Les deux jeunes gens unissent leurs mains sous l'eau vive et contemplent leurs visages reflétés dans la source fardée. Jan s'enfuit. Les chants s'éteignent. Marie cache dans ses mains ses yeux éblouis. Marie cache dans ses mains sa figure baignée de larmes.

Académie internationale de droit comparé. Le bureau de l'Académie internationale de droit comparé, dont le siège est à La Haye, vient de se réunir à l'Institut international de coopération intellectuelle, sous la présidence du professeur Lévy-Ullmann, de la faculté de droit de Paris, assisté des professeurs Lecq, d'Orford, et Balog, de Kautsk, secrétaires généraux.

Après la mort de M. Myron T. Herrick. M. Parmely Herrick, fils de l'ancien ambassadeur, a adressé au président du Conseil municipal, le télégramme suivant :

« Monsieur le président, Je viens de recevoir la communication de M. l'ambassadeur de France l'avis que vous avez bien voulu lui faire parvenir le 29 mars dernier, concernant la subvention de 200.000 francs que le Conseil municipal de Paris, selon votre rapport, a décidé d'attribuer à l'œuvre de fondation « Reine-Elisabeth », que nous venons de fonder à Bruxelles, dans le but de secourir, en cas de besoin, les milliers d'humbles foyers français de Belgique. »

« Je vous remercie vivement, ainsi que tous les membres du Conseil municipal, de votre mouvement de générosité et de votre intérêt pour les Français de Belgique. Ce sera avec un grand plaisir que nous en perpétuerons le souvenir, en attribuant, selon nos statuts, à la ville de Paris, une plaque d'honneur sur la façade de l'hôpital, ainsi qu'à la tête d'un de ses premiers lits. Veuillez agréer, monsieur le président, au nom de notre conseil d'administration, l'expression de nos sentiments reconnaissants et de haute considération. Le président fondateur, Zorn. »

Des maisons qui s'effondrent. Le bureau du Conseil municipal a décidé, sur l'intervention de M. Gélis, conseiller municipal de la Maison-Blanche, de distribuer un premier secours de 500 francs à titre de secours pécuniaire aux obligés d'évacuer les immeubles de la rue Châteaubleau, qui se sont écroulés. MM. Chiappe, préfet de police; Guichard, directeur général de la police municipale, et les représentants des services compétents des deux préfectures se sont rendus sur les lieux pour visiter aux mesures indispensables de protection et assurer le logement des dix-huit personnes évacuées.

ACADÉMIES, UNIVERSITÉS, ÉCOLES

Académie des sciences. Phénomènes de symbiose microbienne chez les insectes. — Il existe, chez certains insectes (des pucerons, notamment) des organes nettement définis, formés par des amas de cellules spécialisées pour habiter dans leur intérieur une multitude de microorganismes vivant avec leur hôte en état de symbiose. On admet généralement que ces microorganismes sont des levures. On rencontre chez les pucerons des bacilles considérés aussi comme des symbiotes, mais n'ayant aucune relation spécifique avec les précédents. Or, M. Paillet montre, dans une note présentée par M. Marchal, que l'on peut trouver dans les pucerons une forme bacille, la forme levure et la forme bacille. De plus, l'auteur, rappelant le phénomène de la granulation de certains microbes, assimile la présence des symbiotes chez les pucerons à un cas particulier d'immunité humorale.

Les ornithodores du Maroc. — M. Mesnil présente une note de M. Dejean, qui étudie l'habitat de la lique marocaine du genre ornithodoros. Il montre, en outre, que celles de ces tiques qui vivent dans les terriers des renards et des porcs-épics renferment souvent des spirochètes, celles qui habitent les maisons humaines ou les porcherics n'étant pas contaminées.

La ligne de Casablanca à Marrakech. — M. Séjourné présente à l'Académie la ligne de chemin de fer de Casablanca à Marrakech, inaugurée en novembre dernier.

Présentation d'ouvrages. — M. Roux offre, au nom de l'auteur, M. Auguste Lumière, ouvrage intitulé : Le Cancer, maladie des cicatrices, et fait ressortir non seulement la valeur scientifique de cet ouvrage, mais la considérable documentation qu'on y trouve sur une question de pareille importance.

Académie des beaux-arts. L'Académie procédant au jugement des deux premiers prix de peinture, M. Grandjean, peintre, a été déclaré vainqueur. M. Grandjean, peintre, a été déclaré vainqueur. M. Grandjean, peintre, a été déclaré vainqueur.

Après la mort de M. Myron T. Herrick. M. Parmely Herrick, fils de l'ancien ambassadeur, a adressé au président du Conseil municipal, le télégramme suivant :

« Monsieur le président, Je viens de recevoir la communication de M. l'ambassadeur de France l'avis que vous avez bien voulu lui faire parvenir le 29 mars dernier, concernant la subvention de 200.000 francs que le Conseil municipal de Paris, selon votre rapport, a décidé d'attribuer à l'œuvre de fondation « Reine-Elisabeth », que nous venons de fonder à Bruxelles, dans le but de secourir, en cas de besoin, les milliers d'humbles foyers français de Belgique. »

« Je vous remercie vivement, ainsi que tous les membres du Conseil municipal, de votre mouvement de générosité et de votre intérêt pour les Français de Belgique. Ce sera avec un grand plaisir que nous en perpétuerons le souvenir, en attribuant, selon nos statuts, à la ville de Paris, une plaque d'honneur sur la façade de l'hôpital, ainsi qu'à la tête d'un de ses premiers lits. Veuillez agréer, monsieur le président, au nom de notre conseil d'administration, l'expression de nos sentiments reconnaissants et de haute considération. Le président fondateur, Zorn. »

Des maisons qui s'effondrent. Le bureau du Conseil municipal a décidé, sur l'intervention de M. Gélis, conseiller municipal de la Maison-Blanche, de distribuer un premier secours de 500 francs à titre de secours pécuniaire aux obligés d'évacuer les immeubles de la rue Châteaubleau, qui se sont écroulés. MM. Chiappe, préfet de police; Guichard, directeur général de la police municipale, et les représentants des services compétents des deux préfectures se sont rendus sur les lieux pour visiter aux mesures indispensables de protection et assurer le logement des dix-huit personnes évacuées.

Académie internationale de droit comparé. Le bureau de l'Académie internationale de droit comparé, dont le siège est à La Haye, vient de se réunir à l'Institut international de coopération intellectuelle, sous la présidence du professeur Lévy-Ullmann, de la faculté de droit de Paris, assisté des professeurs Lecq, d'Orford, et Balog, de Kautsk, secrétaires généraux.

Congrès de la Fédération internationale des associations d'instituteurs. La Fédération internationale des associations d'instituteurs, qui vient de tenir son congrès à Bellinzona, a organisé, au cours de l'année, un certain nombre de conférences et de séminaires. L'enquête sur les salaires et la situation matérielle des instituteurs révèle la complexité d'un tel problème, dont les aspects sont assez différents suivant les États. Aussi est-ce une résolution de principe qu'adopte le congrès sous la forme suivante :

« Sans préjuger les conclusions du travail complet qui sera présenté l'an prochain, la Fédération internationale des associations d'instituteurs affirme dès maintenant la nécessité absolue pour l'école et pour l'instituteur d'établir un échelon de salaires tel qu'aucun maître ne soit obligé de se procurer d'autres ressources pour arriver à assurer la vie décente qui convient à la fonction sociale qu'il exerce. Son salaire doit lui permettre de vivre dans sa carrière, de se consacrer entièrement à sa tâche éducative. »

Le congrès a abordé ensuite l'importante question de la formation de l'instituteur. La documentation, tirée des rapports nationaux, a suggéré un grand nombre de remarques que traduisent les délégués. Néanmoins, le problème ne pouvant être résolu dans le cadre du congrès, il a été décidé d'inscrire à son ordre du jour de l'an prochain l'étude de : 1° l'organisation de l'enseignement public ; 2° et elle a adopté la motion suivante :

« Le congrès de la Fédération internationale estime que l'organisation des instituteurs doit comprendre une éducation générale suivant les méthodes d'enseignement du deuxième degré aboutissant à l'entrée à l'Université, où l'instituteur reçoit, outre la culture pédagogique étendue, un complément d'éducation générale. »

Après l'intervention de M. Opreux, parlant au nom de la Fédération internationale de coopération intellectuelle, qui appelle l'attention des éducateurs sur l'œuvre entreprise par la Société des nations et demande leur concours pour la vulgarisation de son action, M. Lapiere, secrétaire adjoint, a traité la troisième question inscrite à l'ordre du jour : la Réconciliation des peuples. Il a préconisé diverses méthodes d'action qu'il a approuvées le congrès en votant les résolutions suivantes :

« Les associations d'instituteurs adhérentes à la Fédération internationale affirment leur volonté d'orienter leur enseignement vers la compréhension de la solidarité internationale : élimination des ouvrages tendancieux, rédaction d'ouvrages nationaux susceptibles d'être traduits dans toutes les langues et introduits dans les programmes scolaires, etc. »

« Les associations d'instituteurs adhérentes à la Fédération internationale se déclarent résolues à donner dans les écoles un enseignement de la Société des nations, celle-ci étant considérée comme susceptible de devenir l'emanation de plus en plus directe de la volonté des peuples. »

« La Fédération internationale des associations d'instituteurs s'emploiera à développer tous les systèmes d'échanges d'enfants et de maîtres. Les associations adhérentes interviendront auprès de leurs gouvernements respectifs pour qu'ils soient prévus aux budgets nationaux et assurent ces échanges. »

« Les associations adhérentes à la Fédération internationale approuveront leur concours aux manifestations nationales et internationales qu'elles jugeront susceptibles de contribuer à la consolidation de la paix mondiale. »

Le congrès, confirmant enfin son vote du congrès de Berlin de l'an dernier, a adopté une résolution demandant le respect des dispositions des traités concernant le droit des minorités nationales à bénéficier de leur culture propre et d'un enseignement national. Le congrès a décidé qu'un Rousset (France) tirant conclusion des débats de cette journée, a souligné la grande portée des décisions prises et invité les éducateurs à se faire des « semeurs d'amour » entre tous les peuples, en préparant la fondation d'un centre de leur enseignement peut exercer sur les masses.

Enfin, après avoir réglé diverses questions d'ordre administratif et renouvelé les pouvoirs du bureau exécutif, le congrès a abordé la question des rapports de l'école, l'Église et l'État, et voté l'ordre du jour suivant :

« La Fédération internationale des associations d'instituteurs, à la suite de l'enquête instituée sur l'école, l'Église et l'État, déclare en faveur d'une école primaire publique commune. Elle demande que l'enseignement de telle façon qu'elle puisse recevoir sans opprimer ni les croyances, ni les consciences, les enfants dont les familles appartenant à toutes les confessions et à toutes les opinions. »

« Avant de se séparer, le congrès a voté une adresse de remerciements à M. Ferdinand Buisson, président de la Fédération internationale de coopération intellectuelle, qui a présidé le congrès. »

Le congrès, confirmant enfin son vote du congrès de Berlin de l'an dernier, a adopté une résolution demandant le respect des dispositions des traités concernant le droit des minorités nationales à bénéficier de leur culture propre et d'un enseignement national. Le congrès a décidé qu'un Rousset (France) tirant conclusion des débats de cette journée, a souligné la grande portée des décisions prises et invité les éducateurs à se faire des « semeurs d'amour » entre tous les peuples, en préparant la fondation d'un centre de leur enseignement peut exercer sur les masses.

Enfin, après avoir réglé diverses questions d'ordre administratif et renouvelé les pouvoirs du bureau exécutif, le congrès a abordé la question des rapports de l'école, l'Église et l'État, et voté l'ordre du jour suivant :

« La Fédération internationale des associations d'instituteurs, à la suite de l'enquête instituée sur l'école, l'Église et l'État, déclare en faveur d'une école primaire publique commune. Elle demande que l'enseignement de telle façon qu'elle puisse recevoir sans opprimer ni les croyances, ni les consciences, les enfants dont les familles appartenant à toutes les confessions et à toutes les opinions. »

« Avant de se séparer, le congrès a voté une adresse de remerciements à M. Ferdinand Buisson, président de la Fédération internationale de coopération intellectuelle, qui a présidé le congrès. »

qui a consacré le montant de son prix Nobel à une dotation dont la plus importante sera affectée à la Fédération internationale et fixé à Prague le lieu de sa prochaine réunion.

Congrès des chefs de clinique médicale

Les chefs de clinique et anciens chefs de clinique des facultés et écoles de médecine de France, de l'étranger et de Tunisie, ont tenu au Palais de la Sorbonne la séance inaugurale de leur congrès sous la présidence du docteur Voivenot, ont adopté les vœux suivants :

- 1° Assimilation des chefs de clinique aux préparateurs des facultés de médecine; 2° Représentation des chefs de clinique au comité consultatif de l'enseignement supérieur.

Cours et conférences

L'Association générale des étudiants roumains en France organise le cycle de conférences sur la Roumanie, pour cette année, jeudi soir 11 avril, à 21 heures, à la Sorbonne (amphithéâtre Descartes) par la conférence de M. Politis, ministre de Grèce à Paris, sur : « La Société des nations et la Roumanie ».

PRÉSIDENTS ET ASSEMBLÉES

XIV. — Morny

Morny! Ces deux courtes syllabes n'évoquent pas seulement la figure d'un homme, elles résument tout un régime et toute une époque. Morny, c'est le second Empire. Morny, c'est cette existence fiévreuse, tourmentée, ardente, qui recherchait avec la même frénésie le travail et le plaisir. Morny, c'est cette génération d'hommes d'affaires hardis et entreprenants que rien ne faisait reculer, et c'est aussi cette génération d'hommes du monde accomplis et délicats que rien n'empêchait de sourire. Morny, c'est cette passion d'argent et de jeu qui secouait toute une partie de la société française et c'est aussi cette tourbillon de spectacles et de fêtes qui l'emportait et la grisait. Morny, c'est une audace sans limites et une élégance sans défaut.

Pour caractériser et pour juger un personnage aussi marqué et aussi complexe, il faudrait examiner dans le détail toute la courbe imprévue de sa carrière capricieuse. On le verrait naissant en marge d'un trône et tirant de cette origine brillante et irrégulière ses habitudes de grand seigneur qui masquaient quelquefois des ténérités d'aventurier. On le verrait pratiquer avec la même facilité l'assimilation et avec le même succès les métiers les plus divers. On le verrait offrir contre leurs soirs les drapeaux de l'armée d'Afrique et dandy raffiné dans les salons parisiens. On le verrait industriel avisé et homme de théâtre averti, agronome distingué et clubman enragé, spéculateur effréné et amateur de tableaux choisis, d'étoffes moelleuses, de meubles fastueux et de fleurs rares. On le verrait aussi à l'aise au pesage de Longchamps qu'à la présidence du Corps législatif, aussi calme et maître de lui à la première séance de l'Assemblée qu'à la première séance d'un habit bleu à boutons d'or, avec la cravate noire et le pantalon gris perle, que dans cette nuit agissante de décembre où, sortant d'un pas égal de l'Opéra-Comique, il allait contresigner d'une main assurée la dissolution de l'Assemblée et l'abolition de la Constitution.

Il flottait autour de lui comme un parfum à la fois étrange et attirant. La grâce séduisante de son allure se couronnait de la fierté altière insupportable de son caractère. On le voyait se lever et se tenir debout, et l'on se sentait attiré par son regard. Il laissait derrière lui un sillage d'éblouissement et d'inquiétude. Les hommes l'imitaient ou l'enviaient, les femmes l'aimaient, et parfois d'un amour durable et passionné. « Je l'ai pris lieutenant, je l'ai laissé ministre », disait l'un d'eux avec une mélancolie où se mêlaient de l'amertume et de la douleur. Il se livrait sans mesure à toutes les joies et à toutes les émotions de la vie et il vivait à longs traits la coupe de la destinée. Autour de lui se groupait toute une jeunesse d'élite, une forme de l'activité humaine ne lui demeurait étrangère. Il passait de l'une à l'autre avec une facilité déconcertante, avec un détachement supérieur. Et, de même que ce soldat s'était brusquement mis en financier, on vit un jour ce jouisseur devenir homme d'État.

Son court séjour au gouvernement suffit d'ailleurs à accuser et à définir son tempérament. Ministre de l'intérieur à l'aube du 2 décembre, il accepte sans la moindre hésitation d'être un agent d'exécution essentiel du coup d'État. Il remplit cette mission avec une décision absolue, avec une rapidité et une énergie qui ne se démentent jamais. Il n'hésite même, sur son conseil, d'avoir adopté une sorte de gaité. Et puis, quelques semaines plus tard, alors qu'il semble n'avoir plus qu'à savourer son triomphe et à attendre la récompense, il donne soudainement sa démission pour ne pas s'associer à cette confiscation des biens de la famille d'Orléans qu'on appela alors le premier vol de l'aigle. Tout Morny est dans ce contraste.

Ce grand jeune entend que la partie soit digne de lui. Quelle soit rude, peu lui importe, mais qu'elle ne soit pas sordide! Les conditions de l'égalité ne le embarrassent guère. Les considérations de bienséance l'arrêtent. Il veut bien accomplir un geste dangereux, il ne veut pas accomplir un geste mesquin. Il n'a pas de scrupules, il a de la tenue. Il n'a pas craint de renverser un régime et de fouler aux pieds la liberté, il ne supporterait pas qu'on ne lui rendit pas son salut quand il va, le matin, au Bois, conduire son phaéton à deux chevaux. Il sera un ami vigilant, il ne sera pas un courtisan servile. Et sa fidélité est trop entière pour avoir besoin d'être complaisante.

« C'est à l'heure où sa fortune est à l'apogée que le sort le saisit brutalement. Morny l'accueille avec le sang-froid de l'homme qui a toujours ignoré la peur. L'Empire, qu'il avait bien servi et auquel il allait cruellement manquer, lui fit de somptueuses funérailles, suivies avec plus de curiosité que d'affliction. Mais ce sceptique savait combien sont vaines les pompes protocolaires quand le cœur de la foule ne s'y associe pas. Et, à l'apparat glacé des rites officiels, il eut certes, s'il avait pu le connaître, mille fois préféré le geste touchant de sa veuve, cette délicieuse princesse slave, qu'il avait ramené de son ambassade à Vienne, et qu'il avait épousée au plus précieux des objets d'art, et qui, près de son lit, avait soutenu la pensée pieusement féminine de sacrifier à la mémoire du disparu ses admirables cheveux blancs, comme si la lumière du soleil n'était plus digne de venir les dorer, depuis qu'elle s'était à jamais éteinte pour celui qui les avait si souvent caressés de ses belles mains. »

LOUIS-LUCIEN HUBERT.

Tel il s'était montré un ministre, tel il se retrouvait à la tête du Corps législatif, dont il va diriger les débats pendant dix ans, de 1866 à 1868. Sans doute, il restera l'homme de l'empereur, soutenant le gouvernement dans les circonstances difficiles, payant de sa personne dans les cas graves, jouant avec habileté la balance le poids de son influence. Mais il saura aussi, avec une indépendance perspicace, se faire auprès du souverain l'homme de l'Assemblée. Il ne cherchera pas, comme son prédécesseur Billault, à la confiner jalousement dans une position subalterne et à lui faire mesurer constamment la modeste de son rôle et la faiblesse de sa situation. En même temps qu'il ménagera avec tact ses susceptibilités, il n'hésitera pas à présenter une extension mesurée mais certaine de ses prérogatives. Et cela à la fois dans un but personnel et dans un but politique. Dans un but personnel d'abord, parce qu'il grandissait la Chambre qu'il présidait, il se grandit lui-même. Dans un but politique surtout, parce qu'il comprend que le système de la compression à outrance ne peut subsister indéfiniment et que, sans revenir à un parlementarisme qu'il ne regrette guère, il faut, dans la gestion de la chose publique, accorder le plus de place aux représentants de la nation.

Un gouvernement sans contrôle et sans critique, dira-t-il, est comme un navire sans lest. L'absence de contradiction aveugle et égare quelquefois le pouvoir et ne rassure pas le pays. C'est lui qui sera l'inspirateur du décret de 1860 qui accorde aux Chambres le droit de voter, à l'ouverture de chaque session, une adresse en réponse au discours du trône, premier moyen d'exprimer les sentiments et les désirs des assemblées plénières de la nation.

« Un gouvernement sans contrôle et sans critique, dira-t-il, est comme un navire sans lest. L'absence de contradiction aveugle et égare quelquefois le pouvoir et ne rassure pas le pays. C'est lui qui sera l'inspirateur du décret de 1860 qui accorde aux Chambres le droit de voter, à l'ouverture de chaque session, une adresse en réponse au discours du trône, premier moyen d'exprimer les sentiments et les désirs des assemblées plénières de la nation. »

« Un gouvernement sans contrôle et sans critique, dira-t-il, est comme un navire sans lest. L'absence de contradiction aveugle et égare quelquefois le pouvoir et ne rassure pas le pays. C'est lui qui sera l'inspirateur du décret de 1860 qui accorde aux Chambres le droit de voter, à l'ouverture de chaque session, une adresse en réponse au discours du trône, premier moyen d'exprimer les sentiments et les désirs des assemblées plénières de la nation. »

« Un gouvernement sans